



ANNEXE X
de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2021/7

Référence SPW-ARNE : 10003459

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le demandeur est **Garage Eerdekens**, demeurant à **Rue Ferdinand Nicolay 104 à 4102 SERAING (Ougrée)**.

Le terrain concerné est situé **Rue Ferdinand Nicolay 104 à 4102 SERAING (Ougrée)**, et cadastré **SERAING 10e division section B n° 508 B 5, 501 X**.

Le projet consiste en **exploiter un garage et d'entretien de véhicule suite au passage de la classe 3 à la classe 2**,

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 19 août 2021	Le 24 août 2021	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 8 septembre 2021 <u>Heure de clôture</u> : 11h45	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège Communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est **le Collège Communal de la Ville de Seraing – le Fonctionnaire technique**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00 (sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris **au plus tard 24 heures à l'avance** auprès de **M. BRUZZESE** - Courriel : d.bruzzese@seraing.be - Tél : 04/330.84.37 ou de **M. TODARO** - Courriel : b.todaro@seraing.be – Tél : 04/330.86.92,

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **Garage Eerdekens** - Courriel : garageeerdekens@hotmail.com - Tél : 04/337.30.09 ou après du Fonctionnaire technique du **Service Public de Wallonie**, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 18 août 2021.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM



F. BEKAERT